

# La cellule de recluse de l'abbatiale de Mouzon

## UNE DECOUVERTE

Il est très étrange que, lors des restaurations de l'Abbatiale de Mouzon, en particulier dans les dossiers de la grande restauration de 1889, on ne trouve nulle part mention de cette petite ouverture de 60 centimètres de haut et de quelques centimètres de large qui se trouve dans le mur nord de la chapelle, actuellement de Ste Jeanne d'Arc, à l'entrée sud du déambulatoire.

A quelques cinquante centimètres à gauche de cette ouverture, se voit une porte murée.

Cette particularité n'avait, semble-t-il, jamais intrigué personne. Personne, sauf M. Paul Motte, président de la Société des Amis du Vieux Mouzon qui avait déjà exercé sa sagacité en relevant les diverses inscriptions éparses dans l'Abbatiale.

Curieux de savoir ce qui pouvait bien se cacher derrière cette petite «fenestrelle», M. Motte entreprit de démurer la porte et de déblayer terre et pierres qui obstruaient un petit habitacle légèrement voûté de 2,1m. sur 1,1m., et de 2,1m. de haut, dont le sol se situe à 30 centimètres en dessous du niveau du pavage de la chapelle de Sainte Jeanne d'Arc. De l'intérieur, par la petite ouverture, il était<sup>1</sup> possible de voir l'autel de l'Abbatiale et lui seul.

Peu de temps après, au cours d'une réunion du comité de la Société des Amis du Vieux Mouzon, c'était en l'année 1984, M. Paul Motte fit part de ses travaux, demeurant fort perplexe sur l'usage et de la « fenestrelle» et du petit habitacle.

C'est alors que M. L'abbé Parent, curé de Beaumont-en-Argonne, membre du comité, se souvint que dans la chronique du P. Fulgence (Abrégé chronologique de l'Histoire de la Ville de Mouzon avec ses dépendances et pays circonvoisins - Edition du manuscrit du Père Fulgence Richer, capucin de

Mouzon - 1784 - Edition en 1982) dont il avait dactylographié le texte, se trouvait, page 96 : ce paragraphe :

« 1197 ».

*« Mathilde, Dame de Villemontry imite l'un de ses fils qui avoit »  
« pris l'habit monastique à l'abbaye de Mouzon ; elle prend le party »  
« d'y vivre en recluse et lui donne tout ce qu'elle a dans la »  
« grosse et menue dime d'Euilly et Villemontry etc. »*

Grâce au manuscrit du P. Fulgence, toutes les autres archives ayant disparu, on venait de sortir de l'oubli, dans l'abbatiale de Mouzon, un témoin, vieux de huit siècles, d'un des aspects les plus curieux de la vie religieuse au Moyen-Age : la « recluserie »

Le trou noir de cette « cellule » ; le terme moderne de « réclusion », synonyme d'incarcération, d'emprisonnement ; quelques souvenirs aussi de la « folle du Trou aux rats » dans les « Misérables » de V. Hugo, risquent de donner le frisson aux visiteurs. On a souvent peur de ce que l'on ne connaît pas : ce serait bien là le cas. Aussi il ne semble pas inutile de consacrer cet article à faire connaître ce qu'était un reclus, une recluse à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, puisque c'est à cette époque que se situe la présence de la « recluse » dans l'abbatiale de Mouzon.

Contrairement aux grandes abbayes, l'institution des recluseries n'a pas laissé de très abondantes traces dans les archives : il s'agissait d'individus et non pas de nombreuses communautés bien structurées. Cependant, loin de là, les historiens ne sont pas limités à faire œuvre d'imagination et des études très documentées ont été et sont publiées sur ce sujet. En prélude à un travail très important, un article est paru dans le « Journal des Savants », de juillet-décembre 1988. Il a pour titre: « Le reclus dans la ville au Bas Moyen-Age », il est signé par Me Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, agrégée d'Histoire à l'Université de Paris IV. (L'existence d'une cellule de recluse à Mouzon lui a été signalée et retient tout son intérêt.) C'est de cet article et d'autres sources que vont être tirés les éléments de réponse au problème des recluseries ; on ne retiendra ici, afin de ne pas dépasser les limites de cette brochure, que ce

qui peut avoir un rapport plus ou moins direct avec la recluse de l'abbatiale de Mouzon.

## ABONDANCE DES RECLUSERIES AU MOYEN-AGE.

Au Moyen-Age, le terme « réclusion », non seulement n'a rien d'infamant, mais, puisqu'elle est volontaire, elle est considérée comme un des états de perfection du chrétien : mieux encore que les ermites et les moines, le reclus ou la recluse recherchent dans cette solitude absolue le tête à tête avec Dieu Seul, dans le désir d'assurer son salut personnel et d'être aussi pour le monde pécheur, par la prière et la pénitence, un intercesseur privilégié. On ne s'étonnera pas d'un tel idéal en ce douzième siècle, le siècle des grands ordres religieux : Cisterciens, avec saint Bernard, Dominicains, etc., C'est aussi le siècle aussi des croisades, le siècle durant lequel l'Europe se couvre de florissantes abbayes : l'abbaye voisine d'Orval prit son essor en 1131 ; le siècle aussi des blanches cathédrales et de la construction de l'abbatiale de Mouzon.

La forme de prière et de pénitence, un peu particulière il est vrai, qu'est la recluserie va donc, en ce siècle mystique, proliférer autant que les autres vocations religieuses. Aussi il se découvre des reclus partout : Rome en compte 260, toutes des femmes ; aucun pays de l'Europe actuelle qui ne connaisse ses reclus ou ses recluses : le reclus est une figure familière de la société du Moyen-Age. Comme tant d'autres cités, Mouzon n'échappera pas à ce phénomène général.

A Mouzon, grâce au P. Fulgence, la présence de deux recluses est attestée en l'an 1197 : la première est Mathilde, Dame de Villemonty, déjà citée ; la seconde, qui n'occupait pas la cellule contiguë à l'église, est ainsi mentionnée par le P. Fulgence, page 96.

*« 1197 : Messanilla, fille de Hugues-le-loup, marche sur les traces de Mathilde, elle vit en recluse dans un bâtiment séparé du monastère de Mouzon auquel elle donna la moitié du moulin de St-Marcel avec les oblations et le ban et tout ce*

*qui lui appartenait dans ledit moulin. La chartre de l'archevêque de Reims à ce sujet est de l'an 1198. »*

Malheureusement, cette chartre a disparu ; devait y être appendu le sceau du très connu Guillaume de Champagne, dit : Guillaume-aux-Blanches-Mains, celui-là même qui, en 1182, avait octroyé aux habitants du proche Beaumont, une chartre de franchises communales si libérale que plus de cinq cents communes la prirent pour modèle. Le cas de Messanilla témoigne aussi du sérieux de l'engagement que contractait la recluse : l'évêque était aussi partie prenante au nom de l'Eglise. Mathilde et Messanilla eurent-elles d'autres ferventes imitatrices pour prendre leur place ? On ne le saura peut-être jamais. Mathilde pourrait très bien reposer sous une pierre tombale, dans la première chapelle nord du déambulatoire (chapelle St Joseph). L'inscription, très effacée, ne permet pas de l'affirmer ; toutefois la pierre gravée représente une religieuse enveloppée de larges vêtements et les quelques lettres encore visibles, ainsi que les motifs d'ornementation, appartiennent au XIII<sup>ème</sup> siècle.

Pourquoi donc notre vingtième et unième siècle a-t-il presque perdu le souvenir de cet aspect de la vie religieuse au Moyen-Age ? Deux explications peuvent être avancées. Tout d'abord, comme il a été dit plus haut, les archives manquent assez souvent lorsqu'il est question de cas individuels et les reclus, par esprit d'humilité, ne jugeaient pas, sauf exception, indispensable de transmettre aux générations futures le récit de leur autobiographie. De plus, le reclusoir n'étant qu'une construction fort modeste, il se trouva vite transformé en sacristie ou en chapelle lorsque les vocations se rarifièrent par manque de ferveur religieuse. Il ne faut donc pas s'étonner de compter si peu de vestiges de reclusoirs en France : une dizaine peut-être. Les savants travaux qui sont entrepris en dresseront sans doute la liste ; c'est pourquoi la découverte du reclusoir de Mouzon présente un intérêt certain.

La question de la disparition des recluseries en France et en Europe est complexe : baisse de la foi, périodes de guerre, une réticence parfois de la part des évêques à l'égard d'un genre de vie qui engendrait plus facilement originalités ou abus : on ne saurait donner de motifs précis. Les dernières années du XIV<sup>ème</sup> siècle virent diminuer puis disparaître reclus et recluses.

Certes les archives sont muettes sur l'occupation du reclusoir de Dame Mathilde de Villemonty durant les siècles suivants ; cependant, comment ne pas se poser quelques questions à propos de ce point particulier.

La cellule de Dame Mathilde se trouve d'une part adossée au mur Nord de la première chapelle du déambulatoire, avec ouverture et fenestrelle donnant sur l'abbatiale. A l'extérieur de l'abbatiale, le cloître de l'abbaye, en forme de carré fermé, tenait par un de ses côtés, au mur de la cellule : par ce cloître était très probablement procuré à la recluse la nourriture et le nécessaire à une vie normale. En 1666, lors de la reconstruction de la nouvelle abbaye, « l'abbaye des Bénédictins tombant en ruine de vétusté » dit le P. Fulgence, la partie du cloître longeant l'abbatiale fut-elle ou conservée ou reconstruite ?

Toujours est-il qu'entre les trois contreforts extérieurs du mur nord, correspondant à la chapelle de sainte Jeanne d'Arc, donc à la ou aux cellules, un glacis, à trois mètres de hauteur environ, couvre un remplissage que rien ne semble justifier. Pourquoi a-t-on voulu au XVII<sup>ème</sup> siècle préserver ce qui avait été autrefois le logement de la recluse ? Respect du passé ou autre raison ?

## ORIGINES ET DEVELOPPEMENT DE LA RECLUSERIE

Dès les premiers siècles, nombreux furent ces ermites, dont saint Antoine est l'exemple, qui, se retirant au désert y menaient une vie de prière, de pénitence accompagnée de pratiques parfois fort originales. Saint Walfroy, bien connu de la région, ne voulait-il pas - mais il fut le seul en occident - imiter ces stylistes d'Orient, juchés, en esprit de pénitence, sur leur colonne ? Saint Benoît de Nursie, au début du VI<sup>ème</sup> siècle, dans sa Règle voulut concilier la vie solitaire (moine = seul) avec le soutien d'une vie en communauté. Cependant, dans ces abbayes fonctionnant selon la Règle de saint Benoît la vie érémitique n'était pas exclue, mais réservée aux plus fervents, à ceux qui déjà avaient une grande expérience de la vie spirituelle. Ce n'est que vers le X<sup>ème</sup> siècle qu'à ces ermites, qui se suffisaient à eux-mêmes, vinrent s'adjoindre des moines, puis des laïcs, hommes ou femmes, qui voulurent avoir pour eux seuls leur

clôture monastique, donc s'isoler complètement du monde pour se consacrer à la prière et à la pénitence : telle est l'origine de ces « reclus » dont on constate la présence dans toutes les cités du Moyen-Age.

On peut s'interroger devant cet engouement pour cet érémitisme si particulier : quelles furent les motivations apparentes ou vraies de telles vocations ? Mysticisme réel, besoin de sécurité ? Les chartes de constitution de recluserie qui sont, en fait des actes officiels, ne font mention d'aucun état d'âme. Très, très exceptionnellement pour la recluse de Mouzon un petit coin du voile est levé : Dame Mathilde « *imite son fils qui avoit pris l'habit monastique à l'abbaye de Mouzon et prend le party d'y vivre en recluse.* » Qui saura faire la part de la ferveur et de l'amour maternel dans la décision de Mathilde ? Son fils, elle pourra continuer de le voir lorsqu'il officiera à l'autel et peut-être aussi au cours de courts entretiens au travers de sa petite fenêtre lorsque le Révérend Père Abbé le lui permettra ; pourquoi faire grief à la recluse de Mouzon d'unir ainsi deux motifs fort louables ?

Quelles qu'aient été les causes de ces fuites au « désert », pour Dame Mathilde comme pour plusieurs centaines d'autres à son époque, l'Eglise ne pouvait demeurer indifférente devant ce phénomène religieux, ne serait-ce que pour éviter les désordres moraux ou les déviations dans le domaine de la Foi. Aussi voit-on paraître pour ces reclus laïques, pour les recluses particulièrement, des Règles dont la plus connue est celle que rédigea pour sa sœur l'abbé cistercien Aelred de Rielvaux vers 1150. A la même époque, les rites liturgiques officialisent le statut des reclus par la cérémonie de « l'enfermement ».

## UNE CEREMONIE BIEN ETRANGE...

Entrer en reclusoir c'était entrer en religion. Une cérémonie liturgique se devait de marquer cette étape importante, d'autant qu'en principe, seule la mort mettait un terme à cet « enfermement ». Il y avait là un engagement solennel prononcé devant l'Eglise ; seul l'évêque, parfois le Pape, pouvait en dispenser. C'est pourquoi l'évêque ou son représentant officiel, présidait la cérémonie. Les Pontificaux (livres liturgiques contenant les rites des fonctions

réservées aux évêques) qui relatent la façon de procéder aux « enfermements » ne sont pas parvenus nombreux : (les rituels romains n'en parlent pas, ce qui manifeste une certaine réticence). Dans l'esprit du Moyen-Age qui aimait les images fortes, ne reculant nullement devant l'évocation de la mort, la cérémonie d'inclusion « dramatise à l'extrême l'image de la mort au monde et l'agrégation au monde des morts ». Voici comment Me P. Leclercq décrit le rite étrange de l'enfermement.

*« Le candidat à la réclusion assiste, prosterné, à ses funérailles : c'est une messe de Requiem qui est chantée, en grand appareil. Le reclus reçoit l'extrême-onction... »* Dans certains pontificaux, il est même prévu que la tombe soit creusée dans le reclusoir et que le reclus s'y allonge tandis que l'évêque jette sur lui un peu de terre. C'est là un cas limite ; en fait, on voit, hors les pays du nord, et ce dut être le cas à Mouzon, un rituel très proche de celui utilisé pour l'entrée de religieuses au Carmel : à Saint-Paul de Lyon, on voit l'évêque conduire la recluse à l'autel, bénir ses vêtements et l'en revêtir ; après l'émission du vœu de clôture perpétuelle et le sermon, l'évêque mène la recluse à son local, la bénit et l'y enferme en opposant son sceau sur la porte, alors que sonnent les cloches et qu'est chanté le répons « Veni sponsa Christi : Viens épouse du Christ et reçois la couronne qui t'est préparée. »

## LE RECLUSOIR...

Un petit effort d'imagination suffit pour évoquer une telle cérémonie dans le cadre de l'abbatiale de Mouzon ; grâce à la découverte de « la cellule de la recluse » dans cette même église, il est aisé de recomposer l'état des lieux dans lesquels va se dérouler la vie quotidienne de Dame Mathilde.

Le premier élément du reclusoir, c'est la porte : symbole de la porte étroite qu'est la voie de la prière, de la pénitence et de la solitude perpétuelle. Il est prévu dans les rituels que l'issue sera maçonnée, parfois ce sera une porte marquée du sceau de l'évêque et dont la clé sera remise à la recluse, témoignant ainsi que c'est elle-même qui a librement sollicité cet état de vie. A Mouzon la porte ou du moins l'ouverture, récemment dégagée... ne manque pas d'attirer l'attention du visiteur qui, entrant dans le déambulatoire par le côté nord, s'arrête devant la chapelle actuelle de sainte Jeanne d'Arc.

L'élément caractéristique du reclusoir est cette petite ouverture pratiquée à travers le mur, large de quelques centimètres, 2 pieds environ de haut, soit 60 centimètres. Le terme précis par lequel on désigne cette ouverture est « l'hagioscope » (pour voir les choses saintes). A Mouzon la chose est particulièrement évidente : il suffit d'entrer dans la cellule : si de l'intérieur on regarde par cet « hagioscope », on verra qu'il n'est possible de cet endroit que d'apercevoir l'autel et lui seul : aucune vue sur le chœur ou la nef ; c'est également par cette étroite ouverture que la recluse recevait la Sainte Communion et assistait à la célébration de la Messe qui se chantait quotidiennement. Les dimensions de la logette sont variables mais généralement exiguës. La règle du IX<sup>ème</sup> siècle prévoyait une cellule de trois mètres sur trois. A saint-Flour, elle fait 2,1m x 2,7m ; à Mouzon les mesures sont sensiblement les mêmes. Le sol de la cellule est à trente centimètres en dessous du niveau du pavage de la chapelle ; cela semble normal pour qu'une personne debout soit à même de regarder par cet hagioscope. Le plafond de l'habitable, légèrement voûté est à 2,10m du sol.

Voici ce que tout visiteur peut voir à Mouzon, donnant l'impression que vivre dans ce trou était vraiment indigne. En fait la cellule que l'on voit n'est qu'une partie de l'habitation de la recluse : les trois glacis extérieurs, entre les contreforts, sont les témoins que le reclusoir comportait trois pièces : celle qui a été déblayée étant l'oratoire. Une pièce voisine était la chambre et la troisième, proche du transept, le parloir, ce parloir ayant gardé visible l'emplacement de ce qui était une petite fenestrelle ; un évidement dans le mur actuel est très évocateur de ce « parloir ». On peut se référer à ce que sont les parloirs dans les carmels de la plus stricte observance. C'était habituellement une petite fenêtre grillagée, avec rideau ou volet de bois intérieur : à Mouzon les dimensions : 1,50m de large sur 1m de haut correspondent à ce qui peut se rencontrer ailleurs.

Le reclusoir était austère mais n'avait rien à voir avec un univers carcéral : la lumière arrivait par une ouverture tournée vers le ciel ; un modeste moyen de chauffage existait. Quel était-il à Mouzon ? Il est difficile de le dire ; mais dans les comptes d'autres reclusoirs il est fait mention de bois de chauffage. Table, escabeau, lit, composaient, avec un petit autel dans l'Oratoire, le modeste mobilier. Pour le reste, nourriture et nécessaire, il faut se souvenir que la

recluse avait quelqu'un, servante ou frère convers à Mouzon, pour lui passer par un tour (comme dans les carmels actuellement) ce qui lui était indispensable.

Bref, le reclusoir était comme un petit ermitage urbain, pauvre comme l'étaient toutes les maisons des gens du peuple au Moyen-Age.

Bien d'autres modes de reclusoirs existaient ; on n'a voulu, puisque des vestiges exceptionnels subsistent ici, ne tenir compte que de ce qui concernait le reclusoir de l'abbatiale de Mouzon.

## FONCTIONS DES RECLUSES

Où attendent des recluses l'Eglise et la société au Moyen-Age?

En premier lieu, le « service » de la prière : « qu'elles prient sans relâche »...« pour notre Sainte Eglise, notre cité et pour tous nos sujets », dit l'archevêque de Lyon, qui dans sa bonne ville, ne compte pas moins de dix recluseries. La recluse Ermelinde à Bruges s'offre comme « hostie vivante » pour le pardon des péchés de ses concitoyens. On attend d'elles des services plus privés : elles peuvent prodiguer paroles de consolation ou pieux conseils à travers la fenêtre grillagée de leur parloir.

Où rencontre-t-on des recluseries ? Là où se justifie la présence de la prière, jugée au Moyen-Age, aussi indispensable que tout le reste. C'est donc aux « points névralgiques » que se trouveront les reclus et recluses : près des enceintes, comme à Trèves, dans la Porta Nigra elle-même ; sur les ponts : le reclusoir de Saint-Flour était construit en encorbellement sur la deuxième pile ; près des établissements hospitaliers et léproseries : c'est Juette de Huy qui occupe un reclusoir près de la vieille église en ruines, où vivent les lépreux abandonnés de tous. Le cas le plus fréquent sera celui d'un reclusoir adossé à une église : la participation à la prière officielle de l'Eglise et la réception des sacrements en seront facilités. C'est ce qui se vérifie à Mouzon.

L'initiative de la fondation d'un reclusoir est également fort diverse. Dans le cas d'un reclus ou d'une recluse, l'assentiment d'un corps social est indispensable ; comme l'écrit avec humour Me Paulette Leclercq : « l'ermite se suffit à lui-même, pour vivre seul en reclus, il faut être deux ». Avant d'entrer au reclusoir, il faut s'assurer d'un minimum de ressources, le reclus est totalement

dépendant. Voilà pourquoi la trace que nous laisse l'histoire de l'existence de deux recluses à Mouzon est, en fait, un acte de dotation ou de donation: Mathilde abandonne la grosse dîme d'Euilly et de Villemonty ; Messanilla, la moitié du moulin de St Marcel. Les revenus de ces dons à l'abbaye de Mouzon permettront aux deux recluses de recevoir de l'abbaye leur nourriture et le nécessaire à leur vie : services et chauffage.

## LA VIE AU RECLUSOIR...

Combien il faut amèrement regretter que les archives de l'abbaye bénédictine de Mouzon aient été détruites par les guerres, la Révolution surtout. Les livres de compte auraient pu fournir de précieux renseignements sur ce que l'abbaye dépensait pour l'une ou l'autre recluse. Toutefois, pour Dame Mathilde, également pour Messanilla, et selon le P. Fulgence, leur statut est clairement précisé : c'était des recluses dotées. Dans de nombreux cas, les recluses vivaient, soit de la charité publique, soit de rentes constituées par la générosité d'un roi, d'un prince, ou encore assez fréquemment, par l'autorité municipale, soucieuse de faire protéger la cité par la prière. Mathilde et Messanilla, elles, disposaient de leur propre patrimoine et leur vie matérielle n'a donc posé aucun problème.

La vie religieuse dans le reclusoir était au rythme, à Mouzon, de la vie monastique sous la Règle de saint Benoît : le psaume 118, verset 163, dit : « Sept fois par jour j'ai chanté ta louange... » sept fois par jour, au fil des heures les moines vont se retrouver au chœur pour chanter l'office, célébrer le Saint Sacrifice de la Messe avec toute la splendeur de la liturgie. Dans son oratoire, la recluse peut suivre le chant des psaumes dans son psautier en parchemin, peut-être orné de belles miniatures ; elle peut aussi, par l'hagioscope, regarder l'autel et recevoir la Sainte Communion. Une grande partie de la journée est ainsi consacrée à ce que saint Benoît, dans sa Règle, nomme : « l'Opus Dei », l'œuvre de Dieu, qui est l'essentiel de la vie monastique. La lecture de quelque auteur spirituel - le XII<sup>ème</sup> siècle n'en manque pas - remplit les quelques temps libres. On peut penser que les écrits

de saint Bernard, contemporain de la fondation de la toute proche abbaye d'Orval, aient été copiés et prêtés à leur voisine bénédictine de Mouzon.

De plus, la Règle composée pour les recluses par Aelrède de Rielvaux, n'interdit pas d'accueillir quelques visites : la fenêtre grillagée du parloir pouvait laisser passer bien des demandes : la recluse, elle si proche de Dieu par la prière, n'était-elle pas très indiquée pour obtenir telle grâce de guérison, de paix familiale, ou encore, n'était-elle pas, elle la spirituelle, apte à donner quelque bon conseil ou à intercéder pour de chers défunts ?

## CONCLUSION

Du vaste champ de recherche sur les recluseries au Moyen-Age, il n'a été retenu ici que ce qui pouvait concerner les deux seules recluses signalées à Mouzon par le P. Fulgence pour la fin du XII<sup>ème</sup> siècle.

On aimerait déchiffrer la pierre tombale qui se trouve dans la chapelle de saint Joseph; savoir si d'autres recluses ont occupé le reclusoir de Mouzon ; quand a pris fin cette expérience spirituelle ; quelle était la configuration exacte, dans l'abbaye du temps de Mathilde, de l'habitable ; comment il s'articulait sur le cloître, etc.

Les quelques notes précédentes, dont il faut se contenter, faute de mieux, aideront les visiteurs de l'abbatiale, lorsqu'ils passeront devant le reclusoir, à saisir un peu mieux le souffle spirituel profond qui a soulevé, à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, toute l'époque des cathédrales, des croisades, des abbayes et des recluseries.

D'après l'Abbé M. Parent.

1. Cette vision n'était possible qu'avant l'édification de la chapelle de Sainte Jeanne d'Arc qui masque désormais le chalet.